

Tarifcation au 1^{er} janvier 2023 : Port du Canet – Saint Chamas

A) Tarifs de grutage

Utilisation de la grue fixe pour des charges de moins de 3 tonnes	
	Tarifs
<i>Pour simple manutention</i>	
Déchargement, démâtage, maintien sous sangles	30,6€ pour ½ heure et 51€ pour 1h
Bateau mis sur remorque ou à l'eau	51€ pour 1h
<i>Pour mise en carénage</i>	
Forfait grutage mise sur bers fixes de 4 jours et retour à l'eau + remorquage	
Forfait grutage mise sur bers fixes 4 jours et retour à l'eau + remorquage + lavage karcher	

Utilisation de la grue mobile pour des charges de plus de 3 tonnes	
	Tarifs
<i>Pour mise en carénage par groupe de 8 bateaux par ½ journée soit 30 mn par bateau</i>	
Utilisation grue 50t : pour mise à terre ou mise à l'eau	111,18€ par ½ h
Utilisation grue 80t : pour mise à terre ou mise à l'eau	119,34€ par ½ h
Utilisation grue 100t : pour mise à terre ou mise à l'eau	134,64€ par ½ h
Tout dépassement de temps engendre une ½ h de facturation supplémentaire au plaisancier ayant eu besoin de plus de temps	Suivant le tarif de la grue utilisée

B) Autorisation de mise à l'eau au port

Droit d'accès au port pour utiliser la cale de mise à l'eau	Tarifs
Forfait * avec délivrance d'un badge	103,72€ pour l'année en cours
	10,2€ pour une journée
Délivrance d'un nouveau badge en cas de perte	53,73€

** Forfait donnant droit à un badge pour le portail automatique du port, à l'utilisation des sanitaires et aux commodités du port en eau et électricité. Droit valable à partir de la date du contrat jusqu'à la fin de l'année en cours.*

C) Tarifs des postes d'amarrage

Les prix s'entendent à la place occupée en m² telle que mentionnée sur la carte de navigation ou acte de francisation du bateau.

Sur le parc à sec, seul l'encombrement du bateau est compté comme pour les places à flot, mais sans tenir compte de la dimension de la remorque. La longueur reste limitée à 6,5m.

	Tarifs
<i>Poste d'amarrage à flot</i>	
Poste d'amarrage titulaire (contrat annuel)	26,72€/m ² /an
Poste d'amarrage passager longue durée > 3 mois	0,12€/m ² /jour
Poste d'amarrage passager courte durée < 3 mois	0,61€/m ² /jour
<i>Poste sur le port à sec</i>	
Poste d'amarrage titulaire (contrat annuel)	26,72€/m ² /an
Poste d'amarrage passager longue durée > 3 mois	0,12€/m ² /jour
Poste d'amarrage passager courte durée < 3 mois	0,61€/m ² /jour

La redevance des postes d'amarrage est facturée par semestre et doit être acquittée avant la fin de chaque semestre.

Les passagers de courte durée doivent régler leur passage à leur arrivée.

D) Occupation sans titre

L'occupation sans autorisation d'un poste, qu'il soit à flot ou sur terre-plein, sera facturé au double du tarif journalier prévu pour le poste occupé.

Une contravention au titre de grande voirie pourra être établie au vu de l'infraction.

E) Frais de fonctionnement

Frais de fonctionnement	Tarifs
Frais de dossier pour tout nouveau contrat titulaire sauf pour les passagers de longue durée ayant passé plus d'une année au port	510€
Frais forfaitaires de recouvrement des impayés	38,76€ par facture faisant l'objet d'une relance
Frais de renflouement, déplacement, stockage, déconstruction, mise en sécurité, effectués en lieu et place du propriétaire di bateau concerné, seront facturés au prix contractuel de la métropole majorés des frais de gestion	